

Swiss Power Group.

Groupe Mutuel / Conférence de presse, 19 février 2015

Allocution Monsieur Roland Eberle, vice-président

«Des enjeux politiques fondamentaux pour un développement durable de nos assurances sociales»

Mesdames, Messieurs,

Le résultat très net concernant la caisse unique, refusée à plus de 60% des voix, met tous les acteurs en face de leurs responsabilités. Après quatre échecs successifs d'un tel projet, la preuve est faite que la population, dans sa très grande majorité, n'en veut pas. Nous devons donc nous concentrer sur l'essentiel.

La population suisse attend de nous tous, assureurs, fournisseurs de prestations décideurs politiques cantonaux et fédéraux, des mesures raisonnables afin de contenir les coûts de la santé. Mais le système de santé n'est pas seul en cause. C'est l'ensemble de nos assurances sociales, assurance-maladie, AVS et prévoyance professionnelle qu'il faut réformer afin de les adapter aux profonds changements de notre société.

Dans cette perspective, tout ce qui tourne autour de la démographie et de la durée des années de vie est un enjeu capital. A cela s'ajoutent les continuelles innovations de la science médicale et les besoins de santé individuels de chacun de nous. Autant de paramètres qui sont incontournables et avec lesquels nous devons composer dans la recherche de solutions.

Depuis toutes ces années que nous débattons du système social, je crois pouvoir affirmer que nous savons, tous, où se situent ses enjeux: nous en connaissons les qualités, les problèmes et les lacunes. Ainsi, depuis son introduction, la LAMal a déjà fait l'objet de 30 modifications ou réformes. Le débat est donc permanent. Aussi, il devrait être aisé de prendre les décisions qui s'imposent pour réformer ce qui doit encore l'être. Hélas, si nous sommes à peu près tous d'accord sur les problèmes à résoudre, les voies pour y remédier divergent fortement. Le poids économique et émotionnel du système social et de santé, la multiplicité des acteurs qui le composent sont, certes, une partie de l'explication. L'autre aspect, qui rend la recherche de solutions difficile, est la qualité reconnue du système. En effet, celui-ci reste de haut niveau! Et ça, les gens le perçoivent et le ressentent très profondément. Ils ne sont donc pas prêts à se lancer dans des projets dont les améliorations ne sont pas convaincantes et, surtout, perceptibles dans leur valeur ajoutée. Nous l'avons vu par le passé: si les propositions font l'objet de dissensions au sein des acteurs mais aussi au sein des décideurs politiques, il est impossible d'entraîner et de motiver la population sur la voie du changement.

Avec les plans de réformes du Conseil fédéral «Santé2020» et «Prévoyance vieillesse 2020», nous sommes, une nouvelle fois placés face à nos responsabilités. Quel système social et de santé voulons-nous, comment le financer raisonnablement, où se situe la responsabilité sociale et collective et celle de l'individu?- Ce sont les mêmes questions qui animent la «Prévoyance vieillesse». A une exception près, comparé au passé, le temps presse!



Swiss Power Group.

D'ici 2020, nous devrons apporter des réponses concrètes, sous peine d'ouvrir la porte aux déficits, pour l'AVS et pour la prévoyance vieillesse. La pénible épopée des déficits de l'Al résonne ici comme un avertissement. Quant au système de santé, si nous n'en corrigeons pas les lacunes, la charge pourrait devenir insupportable à beaucoup d'entre nous, si ça ne l'est pas déjà. Nous devons donc nous atteler à des formules qui permettent d'en assurer le financement sur la durée, tout en ménageant le poids économique que les dépenses de santé représentent pour les individus et les ménages, les jeunes en particulier.

Assurance-maladie2020

L'état des lieux proposé par la réforme «Santé2020» du Conseil fédéral est juste et correct. En notre qualité d'entreprise privée, nous voulons poursuivre sur la voie de la concurrence régulée que nous connaissons. Elle nous parait être celle qui répond le mieux aux besoins:

- L'Etat doit être un régulateur, non un entrepreneur. A cet égard, il veille à établir les conditions cadres mais laisse aux acteurs privés la tâche d'évoluer de manière entrepreneuriale dans cet environnement défini par lui.
- Le rôle des cantons doit être clarifié. Il faut qu'ils abandonnent les conflits d'intérêts qui marquent actuellement leur activité. Dernier exemple en date qui souligne cette ambiguïté: la réforme hospitalière dans le canton de Neuchâtel que le gouvernement vient de stopper alors qu'elle a été votée par le peuple, sous l'impulsion de ce même gouvernement.
- Nous acceptons une surveillance appropriée mais sans interférence inutile et bureaucratique dans la gestion de l'entreprise. Cette surveillance doit se borner à garantir la solvabilité de l'assureur et la protection des clients.
- Les primes doivent couvrir les coûts.
- Sur le plan des contrats d'assurance, nous plaidons pour une durée de contrat de 3 ans au minimum s'agissant des offres spéciales.
- Nous préconisons des classes d'âge supplémentaires pour alléger la prime des jeunes. A ce propos, nous nous réjouissons qu'un député au Conseil national, Monsieur Stéphane Rossini, ait aussi reconnu cette nécessité.
- La compensation des risques ne doit pas entraîner de compensation des coûts; sa mise en œuvre doit être simple et ses critères doivent être statistiquement stables.
- La séparation de l'assurance de base et de l'assurance complémentaire: la proposition visant à une séparation «organisationnelle» stricte doit être refusée. Le cloisonnement des données administratives et médicales entre les deux types d'assurance est garanti aujourd'hui et il n'existe pas de subventionnement croisé entre l'une et l'autre. Toute autre exigence de séparation est synonyme d'augmentation des coûts.



Swiss Power Group.

Prévoyance vieillesse 2020

Un bref commentaire sur la «Prévoyance Vieillesse 2020», l'autre pilier prioritaire des plans de réforme du Conseil fédéral.

Nous soutenons

- L'âge de référence de 65 ans pour les hommes et les femmes
- La réduction du taux de conversion
- L'élimination de la déduction de coordination et l'augmentation parallèle du seuil d'entrée à 130% de la rente AVS
- L'augmentation des bonifications de vieillesse

Nous refusons entre autres

- L'augmentation de l'âge minimal de la retraite de 58 ans à 62 ans
- Un seuil d'entrée bas de Fr.14'040.-
- Le renforcement des droits de vote des assurés dans les organes des institutions de prévoyance
- Divers autres mesures conduisant à des surcoûts et à des contraintes bureaucratiques difficilement applicables

Nous proposons

- Une durée maximale de 10 ans pour la réglementation transitoire
- Un abaissement du seuil d'entrée à Fr.18'252.- soit 130% de la rente AVS

Mesdames, Messieurs, le système social suisse est le plus grand employeur du pays avec plus de 500'000 emplois dont 300'000 pour le seul système de santé. C'est à la fois une richesse et un pilier économique mais également un facteur de coûts. Le système social ne peut exister que s'il s'appuie sur un développement économique performant. Ce qui me préoccupe, c'est la tendance à la sur réglementation qui le caractérise et l'incohérence dans la séparation des tâches entre l'Etat et les acteurs privés. Dans le domaine hospitalier, en particulier, le conflit d'intérêts qui caractérise l'activité des cantons est manifeste. Les cantons ne sont pas aptes à être en même temps autorité tarifaire, gestionnaire et propriétaire et autorité de recours. Or les hôpitaux, la partie stationnaire et la partie ambulatoire, représentent le 40% des coûts de l'assurance obligatoire. De ce fait, ils déterminent de manière très importante la progression d'ensemble des coûts de la santé. Pourtant, c'est dans ce domaine que la libre entreprise est la plus réduite et que la vérité des coûts est la plus éloignée de la réalité. Si nous parvenons à dépasser cette contradiction et ces blocages, je suis convaincu que nous serions mieux à même d'atteindre l'objectif après lequel nous courons tous: une meilleure maîtrise des coûts de la santé.

Je vous remercie de votre attention et passe la parole à Monsieur Paul Rabaglia pour la présentation des chiffres provisoires 2014.